

2016/014

Département des Hautes-Alpes

MAIRIE  
DE

BARRET SUR MEOUGE 05300

☎ 04.92.65.10.93

☎ 08 77 64 00 64

☎ 04.92.65.06.76

Email : [mairie.barretsurmeouge@wanadoo.fr](mailto:mairie.barretsurmeouge@wanadoo.fr)

Envoyé en préfecture le 12/05/2016

Reçu en préfecture le 12/05/2016

Affiché le

ID : 005-210500146-20160407-2016\_014-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bruno LAGIER.

**Etaient présents** : MM. Jocelyne POURROY, Elisabeth DELOS, Jean-Philippe GEFFROY, Lionel BOUMIER, Jean-Claude MAIRONE, Kim NGUEN VAN NHAN, Philippe PEYRE, Jérôme BERNARD.

**Date de convocation** : 31/03/2016

**Membres en exercice** : 9

Jocelyne POURROY est élue secrétaire de séance.

### OBJET : Compteurs communicants de type Linky ou autre

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux ;

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ;

Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée ;

Le Conseil municipal de Barret sur Méouge,

- rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ERDF,
- souhaite que les compteurs d'électricité de la commune de Barret sur Méouge, propriété de la collectivité, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre), et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune.
- demande au SYME 05, Syndicat Mixte d'Énergie Électrique représenté par son Président Monsieur Albert MOULLET, d'intervenir immédiatement auprès d'ERDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Barret sur Méouge.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour ampliation.

2016/014

Le Maire

Bruno LAGIER

